

INTRODUCTION

La présente statistique pour la **période de taxation 1997** renseigne sur les résultats fiscaux des cantons et des communes en ce qui concerne l'impôt fédéral direct des personnes morales.

Cette période fiscale englobe:

- l'année de calcul 1997
- l'année fiscale 1997

Les tableaux I à VII fournissent des renseignements sur les résultats d'ensemble des sociétés anonymes (y compris les S.à r.l.), des sociétés coopératives et des autres personnes morales. Ils renseignent en outre sur la ventilation des contribuables, des éléments imposables et des rendements de l'impôt, par classes de rendement et de capital, pour chaque canton et pour l'ensemble de la Suisse. Le tableau VIII présente le rendement de l'impôt et les cotes par tête de toutes les personnes morales classées par communes.

Dans le but d'éviter un trop grand retard dans la publication des données statistiques, on a renoncé à établir un relevé par secteurs économiques.

Tous les tableaux sont accessibles sur Internet. En outre, il est possible de les recevoir en format Excel sur disquette ou par courrier électronique; il suffit de les commander à l'adresse

- sd@estv.admin.ch
- ou au numéro de téléphone
- 031 / 322 73 73

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de M. Daniel Schrag, au numéro de téléphone 031 / 322 73 85.

Contenu:

Cantons (dans l'ordre suivant)

1 ZH	2 BE	3 LU	4 UR	5 SZ	6 OW	7 NW
8 GL	9 ZG	10 FR	11 SO	12 BS	13 BL	14 SH
15 AR	16 AI	17 SG	18 GR	19 AG	20 TG	21 TI
22 VD	23 VS	24 NE	25 GE	26 JU		

Pages grises

- Tab. I Résultats d'ensemble
- Tab. II Évolution de l'impôt fédéral direct
- Tab. III Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de rendement
- Tab. IV Sociétés anonymes et S.à r.l. par classes de capital
- Tab. V Sociétés coopératives par classes de rendement
- Tab. VI Sociétés coopératives par classes de capital
- Tab. VII Associations, fondations, autres ainsi que fonds de placement par classes de revenu et de fortune

Pages vertes

- Tab. VIII Recettes fiscales et cotes par tête classées par communes